

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise



Nathalie MASSIAS
Présidente du
tribunal administratif
de Cergy-Pontoise

Grâce à l'implication sans faille de tous les personnels le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est parvenu en 2020, en dépit de la situation sanitaire, à maintenir un haut niveau d'activité. Dès le mois de mars, l'équipement en matériels informatiques a permis à tous de poursuivre leur activité en télétravail et de rendre les décisions urgentes. Et à partir de la fin du mois de mai, la totalité des audiences a repris, dans le respect des règles sanitaires.

Cet effort collectif a permis à la juridiction de juger autant de requêtes qu'il en a été enregistré, de sorte que le nombre de dossiers en instance n'a pas augmenté. Il reste que la nécessité de traiter les affaires urgentes a pesé sur la capacité à juger les dossiers enregistrés depuis plus de deux ans dont la part a augmenté.

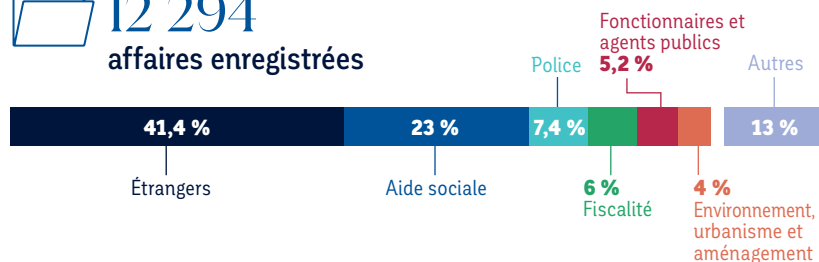
L'activité contentieuse a été marquée par plusieurs décisions importantes. Ainsi, le juge, saisi en référé, a suspendu plusieurs arrêtés municipaux interdisant l'utilisation du glyphosate sur le territoire de la commune.

Et naturellement, la crise sanitaire a conduit les magistrats à statuer en urgence sur diverses requêtes présentées en référé, dirigées notamment contre des arrêtés imposant le port du masque ou la fermeture des salles de sport.

L'année 2021 ouvre de nouveaux défis : la poursuite sans relâche de l'effort de résorption du stock le plus ancien de la juridiction, le développement des procédures de médiation et un recours accru aux procédures dématérialisées.

2020 en chiffres

 **12 294**
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

112
personnes dont :

53
magistrats

59
agents de greffe



12 349
affaires jugées
↘ 9,2 % par rapport à 2019



11 mois et 4 jours
de délai prévisible de jugement
↗ 9,5 % par rapport à 2019



64,4 %
de contentieux de masse



2 000
affaires de droit au logement
opposable jugées
↗ 20 % par rapport à 2019